



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132



INFO – CONSEIL MUNICIPAL

Décembre 2024

Pour faire suite à la réunion du conseil du 9 décembre, voici les principales décisions et les projets en cours.

En ce qui a trait au procès-verbal de la réunion vous pouvez le consulter sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma municipalité/Séances du conseil.

Adoption budget 2025 et programme triennal d'immobilisations

Le conseil municipal adoptera le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations le **16 décembre 2024 à 17h00** à la salle du conseil (salle en bas).

Vous recevrez par la suite un bulletin d'information sur le budget 2025.

Taux d'intérêt pour les arrérages de taxes

Le conseil municipal a reconduit le taux d'intérêt de 15 % pour les comptes en retard.

Horaire pendant la période des Fêtes

Le bureau municipal sera fermé à compter de **vendredi le 20 décembre midi au 5 janvier inclusivement**, de retour le 6 janvier.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 819-690-4446.

Dates des réunions du conseil pour 2025

Voici les dates des réunions pour l'année 2025. Elles se tiendront dans la grande salle (en haut) à compter de 19h00:

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| - Lundi 13 janvier 2025 | - Lundi 10 février 2025 |
| - Lundi 10 mars 2025 | - Lundi 14 avril 2025 |
| - Lundi 12 mai 2025 | - Lundi 9 juin 2025 |
| - Lundi 14 juillet 2025 | - Lundi 11 août 2025 |
| - Lundi 8 septembre 2025 | - Jeudi 2 octobre 2025 |
| - Lundi 17 novembre 2025 | - Lundi 8 décembre 2025 |

Nomination des représentants pour le Réseau BIBLIO CQLM

Le mandat de monsieur le conseiller Stéphane Gagnon comme responsable a été reconduit pour l'année 2025 et madame Jocelyne Désilets a été nommée comme responsable de la bibliothèque par intérim.

Déneigement Voie de Desserte - Section Trois-Rivières

La Municipalité renouvelle le contrat de déneigement qu'elle effectue pour la Ville de Trois-Rivières concernant le tronçon de la Voie de Desserte qui appartient à Trois-Rivières au coût de 4 671,50 \$ pour l'année.

Adjudication pour emprunt de 2 689 000 \$

Le conseil municipal a accepté l'offre de Valeurs Mobilières Desjardins inc. au taux de 3,30 % afin de procéder à un emprunt de 2 689 000 \$ qui inclut le renouvellement des emprunt # 2013-535 (citerne) et # 2018-587 (Turcotte et Béliveau) ainsi que le financement du réservoir # 2021-606 au montant de 1 550 000 \$ et du glissement de terrain # 2023-628 au montant de 900 000 \$ en attendant le versement final du ministère de la Sécurité Publique.

Changement de poste pour madame Andrée Neault

En date du 6 janvier 2025, le nouveau directeur général monsieur Stéphane Laroche entrera en fonction. Par ce fait madame Andrée Neault sera désormais directrice-générale et greffière-trésorière adjointe afin de procéder à une transition harmonieuse au courant de l'année 2025 et pour épauler monsieur Laroche dans les nombreux dossiers.

Règlement numéro 2024-651 sur la régie interne et les normes durant les séances du conseil

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-651 sur la régie interne et les normes durant les séances du conseil. Vous trouverez ce règlement sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma Municipalité/Règlements municipaux/Administration.

Règlement numéro 2024-652 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-652 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle afin d'y ajouter le fait de favoriser l'attribution des contrats à des entreprises québécoises lorsque le seuil déterminé par le Ministre n'oblige pas la Municipalité à procéder par appel d'offres public. Vous retrouverez ce règlement sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma Municipalité/Administration/Gestion contractuelle.

Dépôt du rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable

Le dépôt du rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable présenté par l'inspecteur monsieur Yves Laflamme a été fait au conseil municipal. Vous trouverez ce rapport sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Services aux citoyens/Environnement/Eau potable.

Caractérisation environnementale pour le projet de remplacement des 4 ponceaux

Le conseil municipal a donné le mandat à Groupe Synergis pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique et aquatique pour le remplacement des 4 ponceaux endommagés lors des pluies diluviennes du 9 août dernier au coût de 17 050 \$ plus les taxes applicables.

Interdiction de stationnement de nuit durant l'hiver

La Municipalité demande la collaboration de tous lors des opérations de déneigement. Beaucoup trop de véhicules sont dans les rues ce qui complique énormément le travail des employés.

Nous tenons à vous rappeler que le règlement numéro 2020-RM-0001 interdit le stationnement sur un chemin public entre 23h et 7h du 1^{er} novembre au 15 avril. L'amende pour cette infraction est de 100 \$ plus les frais et la Municipalité compte appliquer cette mesure.

CIRCULAIRE MUNICIPALE

Horaire pendant les fêtes

Bibliothèque municipale

Fermée du 13 décembre au 6 janvier inclusivement, de retour le 9 janvier.

Centre de conditionnement physique

Fermé le 25 décembre au 3 janvier inclusivement, de retour le 6 janvier.

Quoi faire avec votre sapin de Noël



Vous pouvez apporter votre sapin de Noël à côté de la clôture du petit terrain de balle. Nous l'utiliserons pour la fête hivernale. Une belle façon de récupérer!

Règlement concernant le déneigement et l'enlèvement de la neige

Ce règlement 2019-594 vise à interdire :

1. de jeter, souffler, pousser ou déposer de la neige dans un fossé ou sur une rue;
2. d'enlever ou de couvrir une substance abrasive ou fondante étendue sur une rue;
3. de jeter ou de permettre que l'on jette ou qu'elle s'écoule dans une rue ou fossé une substance susceptible de se congeler;
4. de créer des bancs ou amoncellements de neige à moins de 6 mètres de la ligne d'emprise de rue, à toute intersection.

Le conseil municipal tient à aviser les citoyens ainsi que les déneigeurs d'être TRÈS attentifs à ce règlement qui est disponible sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglets Ma municipalité/Règlements municipaux/Déneigement.

CÉLÉBRATION DE NOËL
Église St-Maurice
24 décembre 2024 à 19h30
(Récital à compter de 19h00)

ANIMATION MUSICALE
Bertrand Masson
Éric Masson
Jean-Marc Gagnon
Pauline Pronovost
Andrée Désilets
Sylvie Désilets

Guîtres
Accordéons
Voix

CRÈCHE VIVANTE

Célébrant Yvan Paré